

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 10 FEVRIER 1852.

PREMIERE PAGE:— Monument de Saint-Vincent-de-Paul.

FEUILLETON:— LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLICAINS.— 1793—1848.— Seconde partie, 1848.—(Suite.)

CONVERSION A ADEN.—La lettre suivante adressée au Rév. Père Innocent a paru dans le Bombay Catholic Examiner:— "Très révérend monsieur, j'ai le plaisir de vous annoncer, à la présente occasion, que le 14 du présent mois, j'ai reçu dans le sein de l'église catholique un capitaine de vaisseau nommé Henri Johnson. Il a fait trois voyages de l'île Maurice à Aden, et chaque fois il a transporté un missionnaire catholique, sans exiger aucun paiement. Par le moyen de ces trois pèlerins, dix-sept de ses matelots ont été convertis et ont reçu le baptême. Il a conduit à l'île de Lahey un capitaine du nom de F. Leoni, qui pendant dix-sept jours qu'il a été dans cette île, a baptisé trois mille personnes, qui étaient catholiques de naissance, mais qui n'avaient point vu de prêtres catholiques depuis soixante ans. Le capitaine Johnson a été témoin de la persécution que le Rev. F. Leoni a endurée, et de sa charité et de sa résignation à la volonté de Dieu. Le capit. étant retourné à Aden, s'est exprimé ainsi: "Je ne puis plus faire de résistance; il faut que je devienne catholique." Il était si joyeux de devenir catholique, qu'entendant un protestant se vanter de la religion qu'il professe, il lui dit: "Je suis protestant hier, mais je suis catholique aujourd'hui, et je m'en réjouis." Et se tournant vers moi, il me dit de ne point oublier d'écrire à Bombay, pour que sa conversion fut annoncée dans les journaux de cette place.

"Je suis, très Rév. Monsieur, "Votre obéissant serviteur, "LOUIS STUARLA, R. C." Aden, Octobre 1851.

NOUVEL EVÊQUE.—Des lettres de Rome disent que probablement le Rév. John Néponthène Newman, Recteur de l'église de St. Alphonsus, à Baltimore, sera le nouvel évêque de Philadelphie. Ce digne prêtre est grandement estimé de tous ceux qui le connaissent. C'est un homme de science et de grande piété. Sa nomination causera une joie générale et sera surtout bien agréée du très Révérend administrateur de ce diocèse.—Le très Rév. archevêque de Baltimore a administré dans l'église de St. Mathieu à Washington le sacrement de la confirmation à 170 personnes, dont 40 étaient convertis.

Oppression des Catholiques d'Irlande.

Mgr Cullen, Archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, dans sa lettre au rédacteur de l'Univers, (1), fait brièvement allusion à la taxe énorme prélevée sur les populations catholiques de l'Irlande pour le soutien des membres de l'Eglise anglicane qui, à l'instar de quelques Suisses et autres étrangers en Canada, s'occupent à déverser continuellement "des torrents d'injures et d'invectives" contre l'Eglise catholique. Cette plainte de l'allié de l'Angleterre n'est pas l'une des moindres que lui ait infligées la réforme; mais elle subsiste encore dans toute sa déplorable réalité. L'Univers vient aussi nous fournir les faits et les chiffres officiels qui suivent à l'appui des paroles de Mgr. Cullen. C'est un tableau digne d'intérêt.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes: Archevêchés et Evêchés (151,127), Doyennés et Prébendes (34,451), Petits Canoniques et vicaires de chœur (10,525), Dîmes paroissiales (486,765), Dîmes épiscopales (9,715).

(1) Mélanges du 6 février, 1ère page.

Dîmes de dignitaires 24,360 Taux. 716,293

"La disposition de l'archevêque protestant de Tuam devant la commission des enquêtes parlementaires, et les pièces officielles relatives à ce diocèse, établies sur 100 habitants, il n'y a que 4 protestants; ces 4 sont les détenteurs des biens injustement confisqués au clergé catholique. L'archevêque et son clergé sont du reste en possession des autels, des presbytères, des églises bâties par les catholiques, ainsi que de la dime levée sur les catholiques et des biens anciennement donnés par des catholiques. Si ces biens étaient entre les mains d'un laïque protestant, dit M. Rubiehon (1), il éprouverait quelques sentiments de charité pour un tenancier catholique. Un laïque protestant peut être charitable, et il a intérêt à l'être, parce que sa famille succède à ses biens. Mais des archevêques ou des ministres protestants, qui sont chargés de famille, savent que le lendemain de leur mort la famille est obligée de quitter l'archevêché ou le presbytère, que les revenus du bénéfice ne seront chargés ni de doter, ni de pensionner pour la famille, et c'est à cette famille que de son vivant le père pensera plutôt qu'à ses ouailles; on comprendra même que c'est à elle qu'il doit penser. Nous ne sommes donc pas surpris de trouver dans le Tablet du 6 décembre 1851 le tableau suivant des biens amassés et laissés à leurs héritiers par dix évêques protestants d'Irlande: Liv. st. l. Beresford, évêque protestant de Tuam 250,000 Fowler, évêque protestant de Dubin 150,000 Bernard, évêque protestant de Limerick 60,000 Stewart, évêque protestant d'Armagh 300,000 Percy, évêque protestant de Dromore 40,000 Hawkins, évêque protestant de Raphoe 250,000 Porter, évêque protestant de Clogher 250,000 Cleaver, évêque protestant de Fermis 50,000 Algar, évêque protestant de Cashel 400,000 Knox, évêque protestant de Killdoo 100,000

Total des dix derniers évêques prot. 1,550,000 livres sterling.

"Quoique le nombre des sectateurs de l'Eglise anglicane soit très petit en Irlande, on lève les dîmes dans ce pays avec la plus grande rigueur. Le montant de la dime varie de 25 centimes (la centième partie d'un rane) jusqu'à 10 £. par hectare, et les témoins ont déclaré que les percepteurs la levaient avec tant de dureté, que cette dureté était la véritable cause de la plupart des insurrections qui ont eu lieu à la suite des expropriations qu'ils ont voulu faire. Dans la baronnie de Galway, province de Leinster, on a saisi, pour la dime due au ministre anglican, le manteau d'une femme au moment où elle allait à la messe. Les propriétaires des terres se font donner quelquefois la moitié des dîmes, et soutiennent eux-mêmes la résistance des paysans contre le clergé anglican.

"Les chiffres que nous venons de donner montrent que ce sont les Irlandais affamés qui nourrissent les millionnaires protestants, et ils expliquent la résistance que l'on oppose quelquefois à la perception d'un impôt aussi odieux. Si quelque chose doit surprendre, c'est de voir que ces cas de résistance ne soient pas plus fréquents; car lorsque l'injustice atteint un certain degré, les hommes les plus patients sont quelquefois poussés à bout. Voici comment cet état de choses s'est établi. En 1688, quand les protestants d'Angleterre émigrèrent en foule en Irlande, les réformateurs, ou, comme disent les puseyistes, les déformateurs, soutinrent que la moitié de la population était protestante, divisèrent l'Irlande en 32 diocèses et 1,385 bénéfices; le gouvernement nomma 32 évêques et 1,385 chanoines-cures, etc., tous protestants, et leur donna les bâtiments, les terres et les dîmes qui n'avaient pas encore été confisqués. Mais comme, depuis cette époque jusqu'à ce jour, aucun évêque catholique n'a consenti à apostasier, il en est résulté que chaque diocèse a en constamment deux évêques, chaque cure deux cures: l'un protestant, sans ouailles, qui, ayant le droit de se marier, se charge d'une famille, et auquel, par le soutien, on a attribué tous les revenus de l'Eglise catholique; l'autre catholique, célibataire,

(1) Remarques jointes aux extraits des Enquêtes parlementaires, t. 1. Vienne, Herald, 1840.

qui, remplissant les fonctions multipliées du sacrodoce, reçoit de la charité des fidèles les secours nécessaires à son existence.

"Les commissaires de l'enquête ont voulu savoir qu'elles taxes les habitants catholiques de l'Irlande s'imposaient pour subvenir aux frais du culte, dont les revenus naturels sont absorbés par les bénéficiaires protestants. Dans la baronnie de Kilmouli, chaque propriétaire paie au prêtre catholique 2 liv. sterl., et les petits tenanciers de 2 à 5 shillings par an; mais plus du tiers des habitants de la paroisse ne paient rien. Le prêtre fait payer quelque chose pour les mariages et ouvre des souscriptions pour les réparations de l'église, mais toutes ses ressources ne vont pas à 60 liv. sterl. par an.

"Dans la baronnie de Dromakay, on a bâti une chapelle catholique, et tous les protestants ont voulu payer leur part proportionnelle de la dépense, à cause de la bienveillance mutuelle qui existe dans ce pays entre les habitants des deux religions; mais c'est là un cas exceptionnel.

"Dans la baronnie de Murrisk, tous les tenanciers paient 2 1/2 shillings par an au prêtre catholique, mais, disent les témoins, si les commissaires veulent consulter les livres des propriétaires et ceux des prêtres, ils verront qu'ils est toujours de beaucoup au prêtre et presque rien aux propriétaires.

"Il faut ajouter à tous ces faits, tirés des enquêtes officielles publiées par le Parlement, que depuis trois ans les revenus du clergé catholique proviennent, sans exception, des aumônes du peuple, bien qu'il soit surchargé par les impôts en faveur des ministres protestants. De sorte que, par exemple, l'archevêque primat d'Irlande, qui recevait avant la famine de 1847 après de 600 liv. st. par an, n'en reçoit maintenant que 500. Les revenus des autres évêques et de tous les membres du clergé ont diminué dans la même proportion. Il en est même qui ne reçoivent pas la moitié de ce qu'ils recevaient précédemment. D'autre part, nous voyons que l'archevêque protestant d'Armagh reçoit des Irlandais catholiques, forcés par le Gouvernement, 17,670 liv. st. par an. Le Tablet du 6 décembre nous apprend que cet archevêque étant dans les charges épiscopales depuis 1805, a du recevoir de cette manière des millions, sans compter les revenus qu'il tire des patronages, etc., qui sont encore plus considérables.

"Les pauvres irlandais souffrent donc seuls le clergé par leurs aumônes, car il n'y a pas de catholiques riches en Irlande; ce n'est que depuis 1788 qu'ils ont le droit de posséder des terres, et depuis 1833 qu'ils peuvent être magistrats; la misère (surtout dans le diocèse de Tuam) est si grande, que les livres se trouvent souvent réduits à se nourrir de moutarde sauvage et du sang des animaux, qu'ils saignent dans ce but. Dans la province de Munster, d'après les calculs officiels, 10 fermiers sont obligés d'occuper et de nourrir 261 ouvriers pauvres, ce qui étant impossible, le pays se trouve peuplé de mendiants. De tous ces faits il résulte manifestement que, dans l'intérêt de sa foi, l'Irlande est obligée de recourir aux secours de ses frères du continent. Le Souverain-Pontife lui-même a plus d'une fois répondu aux cris de détresse de ce peuple fidèle, et toutes les nations catholiques de l'Europe suivent ou suivront cet exemple du Père commun. Cette nécessité pour l'Irlande, ce devoir pour les catholiques du continent subsisteront jusqu'à ce que le gouvernement anglais, revenant au sentiment de la justice, ait réglé d'une manière plus équitable les revenus respectifs du clergé des deux religions. Tant que cette grande mesure n'aura pas été prise, l'Irlandais sera vis-à-vis de l'Anglais, sous le rapport des besoins matériels du moins, ce qu'était l'esclave vis-à-vis du citoyen dans l'ancienne Rome." (1).

En parcourant notre première page, le lecteur se complaira sans doute dans les reminiscences qu'elle fournit en l'honneur de Saint-Vincent de Paul, cet homme véritablement l'ami des hommes, et qui a plus fait pour le bien de ses semblables que ne feront jamais toutes les théories sociales des temps modernes. Ici les faits prononcent et l'opinion même la moins benévole s'incline à cette simple question: qu'il plût à Dieu, à ne parler qu'humainement, utilisât jamais la raison au profit de ses semblables, autant, aussi bien que l'a fait Vincent de Paul!— Nous comptons heureusement parmi les peuples que favorisent les institutions fondées, par cet apôtre, et il n'est personne qui n'en sente presque journellement le prix et le mérite. On sait ce que produisent parmi nous les œuvres placées sous les auspices de Saint-Vincent de Paul.

Ces réflexions nous amènent à rappeler à nos lecteurs de la ville, l'intéressante lecture que donnera demain (suivant l'annonce) dans la Salle des Oad-Fellows, M. Charles Taillades, au bénéfice des pauvres de la cité, sous le patronage de la Société de Saint-Vincent de Paul. Cette lecture doit être une reproduction améliorée, augmentée même de quelques détails nouveaux, de celle que fit dernièrement le même lecteur sur ses premiers voyages maritimes, sous ce titre pittoresque: "Sept mois de la vie d'un marin."

(1) Etudes sur l'Angleterre, par M. Léon Faucher, t. 2, p. 326.

Est-ce l'indépendance absolue du Canada ou son annexion aux Etats-Unis que vous projetez, et par quels moyens entendez-vous y parvenir? C'est à peu près en ces termes que le Canadien interrogeait dernièrement le Pays sur le but final de sa propagande de nocivité. Mais le Pays, que cette interrogation embarrassait, n'a rien répondu. La Minerve avait répondu cet appel, non de même révérité que le silence. D'ions nous aussi que les Mélanges ayant eux-mêmes interrogé à deux fois le Pays sur le sujet précité, n'ont pas été plus heureux que les deux confrères du Canadien et de la Minerve?

Ce nous ne nous obstinons de le journal démocrate que ne nous étonne pas: il peut être fort en larrassin pour lui de dire hautement ce qu'il fera, d'un côté pour l'abolition de la monarchie, laquelle répugne aux instincts du peuple; de l'autre, pour l'introduction à sa place de la république, ce gouvernement de la démocratie qui est elle-même le but des aspirations de l'humanité (style du prospectus). Mais, nonobstant cette hésitation de l'organe démocrate à lever des doutes qui ne devraient point exister, puisque la démocratie, qui est le principe de la dignité humaine (style du prospectus) ne doit point avoir honte à s'expliquer sur ses projets d'avenir, nous nous permettrons de renouveler au Pays l'interrogation qui précède:

Est-ce l'indépendance absolue du Canada ou son annexion aux Etats-Unis que vous projetez, et par quels moyens entendez-vous y parvenir?

On voit que l'indépendance de votre patrie ou peut-être son annexion à la république voisine, et, en ce cas, vous devez en convenir tout-à-fait: ce sera compléter la demi-révolution de votre programme à ce sujet et faire preuve d'une décision bien nécessaire lorsqu'il s'agit des plus grands intérêts du peuple; ou vous ne voulez pas l'affranchissement du Canada, ni son annexion aux Etats-Unis, et c'est ce qu'il est urgent pour vous de dire: vos lecteurs étant des plus intéressés à savoir quel terrain il nous faudra ou Papronner ou le combattre; à la presse a besoin de connaître l'auxiliaire nouveau de la démocratie qui vient s'offrir à sauver le Canada. Ce n'est pas

assez d'avoir un drapeau; il lui faut une couleur quelconque. Nous demandons au Pays s'il est vrai qu'il arbore le drapeau rouge ou le tricolore, car nous l'avons vu répéter le drapeau blanc. Le silence du Pays sur ce chapitre est peut-être favorable à ses discussions, mais il n'est pas moins à ceux qui dans la presse ont besoin de savoir vers quelle arène il entend nous conduire. Ce silence d'ailleurs est tellement suspect qu'il devient presque une réponse. Nous en prendrions acte de quelque manière.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—La législature est en pleine activité, et les affaires y sont expédiées avec l'accélération et de la manière convenable à l'attente publique. Un journal qui se publie au Nouveau-Brunswick assure que jamais plus grande harmonie n'a régné parmi les membres de l'Assemblée. Pour cette raison, la somme de mesures déjà parvenues à maturité est de beaucoup plus considérable qu'aux deux sessions législatives qui ont précédé, en regard à l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de la session. Il y a eu un mot peu de dissonance, les affaires progressent et la session, pour être courte, n'en sera que meilleure au point de vue de l'intérêt public.

QUELQUES FAITS DU CANADA.— On lit dans le Kingston Whig :

"Un minot de bonnes patates, de 60 livres pesant, vaut en cet endroit du Haut-Canada (Kingston), trois chelins et demi et, tandis qu'un minot de beau blé d'automne, du même poids, ne vaut que trois chelins.—A Ernestown, sur la route de Bath, vit un homme âgé de 108 ans, appelé Schneider, capable de faire une corde de trois pas jour. A deux milles de distance de ce vieillard habite une femme de 96 ans.— Il se publie en Canada un plus grand nombre de journaux que dans toutes les îles britanniques, si l'on en excepte Londres. Le soir du 20 janvier, Québec était en communication avec les cités de Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, Buffalo, Albany et New-York—distance de quinze cent milles!"

Humaine confession d'un publiciste.

Une feuille de Norwège, le Norvegiens, publiée sous ce titre une déclaration de principes en matière de Tempérance, tels que les trafiquants de liqueurs fortes les conçoivent ou de moins les mettent en pratique. Il s'agit de la confession d'un cabaretier rédigée dans les termes suivants:—

"Veinant de rouvrir mon comptoir à spiritueux dans un site commode, je m'empresse d'informer respectueusement le public qu'au lieu de liquides fortes les conçoivent ou de moins les mettent en pratique. Il s'agit de la confession d'un cabaretier rédigée dans les termes suivants:—

"Je ferai la vente d'un article qui occasionnera des accidents déplorables, multipliera les maladies ruineuses, et rendra incurables de maux qu'au paravant l'on guérissait avec facilité.

"Je trafiquerai d'un breuvage qui ravira à quelques-uns la vie, à d'autres la raison, à la plupart leurs biens, à tous le contentement qui destinera les époux, rendra veuves les épouses, orphelins les enfants, et fera de tous des mendiants.

"Je fournirai à la jeunesse une occasion de grandir dans l'ignorance, la perfidie et l'im-

mols pour qu'ils pénétressent plus profondément et plus sûrement. La Vrillière avait laissé tomber sa tête sur ses mains et réfléchissait profondément. —C'est bien, dit-il en se relevant brusquement. —Mais, je vous l'ai dit et je vous le répète, repit l'Italien, elle a beaucoup de charmes l'attraction; vous croirez la dominer, elle vous dominera. Un sourire dédaigneux plissa les lèvres de Barrasson. —Maintenant, dit-il, quelles sont les hommes importants de votre association? Marini regarda La Vrillière dans le blanc des yeux. —Nous jouons cartes sur table, signor Marini, repit avec hauteur La Vrillière. —C'est juste, je l'avais oublié, repit l'Italien en souriant à sa façon. —Il y en a trois en ce moment: Paolino DeLeufroy et Vautier. —Ah! DeLeufroy? fit La Vrillière. —Vous le connaissez? repit Marini de l'air le plus naturel. —Un peu. —Vous le connaissez beaucoup quand vous voulez. La Vrillière se leva. —Marini, dit-il d'une voix brève, et quel que peu rude, je vous lire complètement dans la vie de ces trois hommes, savoir ce qu'ils sont réellement et ce qu'ils valent. Tu m'comprends? (A continuer.)

ce que je te payerai; sois donc à moi avant d'être à elle.

—Vous raisonnez avec une grande logique, monsieur Barrasson, dit l'Italien en plongeant son regard dans celui de son interlocuteur; car les yeux parlent aussi bien que la bouche, et disent souvent ce que les lèvres n'ont pas exprimé.

Le front de La Vrillière se plissa. Il n'était pas encore habitué à ce nom de Barrasson, qui faisait fermenter tant de fiel au fond de son cœur.

—La princesse est puissante dans son parti? repit-il.

—Les femmes sont puissantes toutes les fois qu'elles le veulent.

—Tu réponds comme un Italien. Allons, signor Marini, dites-moi tout ce que vous pouvez savoir sur la princesse; et comme il y a des paroles qui se payent au poids de l'or, voilà de quoi payer les vôtres.

Tout en parlant, Barrasson avait retiré dix mille francs de son porte-feuille et les avait posés sur le bureau, à côté duquel était assis Marini.

L'Italien appuya sa main sur les billets avec une vivacité fébrile et murmura à voix presque basse:

—Vous voulez que je vous dise ce que je sais sur la princesse, afin d'avoir barre sur elle n'est-ce pas?

—Je vois que tu comprends à demi-mot.

—Marini avança quelque peu sa chaise.

—Monsieur Barrasson, ou monsieur DeLa-Vrillière, je ne tiens pas un nom, ajouta-il, en

voyant le tressaillement involontaire qui crispa les traits de celui-ci, les pauvres diables, comme nous, qui n'ont pas à leur disposition des millions à remuer à la pelle, sont droits et prudents par métier et par instinct, je prévois que nous nous entendrions à merveille. Dites-moi donc nettement ce que vous voulez, et j'en ai un instant de silence.

—Je veux, repit tout à coup La Vrillière, d'une voix brève, être à la tête des sociétés secrètes; je veux les dominer par ma volonté; elles sont pauvres, je les ferai riches; mais...

—Vous voulez tenir tous les fils dans votre main... hommes et choses; je comprends.

La parole calme de Marini contrastait étrangement avec la voix stridente de La Vrillière, avec ses gestes brusques et son visage tout à fait pâle ou empourpré.

L'Italien ne perdait pas un seul de ses regards ni un seul des mouvements de sa physionomie et avait placé sa main crispée sur les dix mille francs, dont le contact le brûlait comme une flamme ardente.

—Je sais peu de choses sur la princesse, dit-il, parce que je n'avais pas d'intérêt personnel à rien savoir de très particulier sur elle, et je n'aime pas la besogne inutile, mais il y a sur son compte, au tant que je peux le croire, des histoires assez variées à certaines époques; de petits scandales à Naples et à Florence; mais, ajouta-il, en plissant sous ses doigts les billets de banque, avec les mots puissants que vous avez prononcés tout-à-l'heure, on sait

dans ce monde tout ce que l'on veut savoir, et je vous aurai, si vous le désirez, les détails les plus précis et les plus circonstanciés.

—Cela ne peut jamais nuire; détails et pièces authentiques, s'il y en a, j'y tiens.

—Il y en aura, repit Marini avec un sourire de serpent. Je commence: La princesse est une très belle personne pour les uns; les autres sont d'un avis contraire; car sa beauté est tout entière dans un des types italiens le plus fortement accentués; mais ses yeux, quand elle le veut, sont d'une puissance irrésistible; la preuve, c'est que pen y ont résisté, et que son char a traîné bien des victimes ou bien des esclaves. La princesse est d'un esprit très fin, très énergique et très simple; les meneurs les plus importants de notre jeune Italie, les Mazzini et autres, ont une très grande confiance en elle, et s'en servent comme d'un agent secret qui inspire moins de défiance. C'est, comme vous l'avez dit, le trait d'union révolutionnaire entre la France et l'Italie. La princesse, sous une enveloppe pâle et rêveuse, a un brazier dans la tête; son cœur est de feu, ses paroles sont de flammes; il y a dans cette nature, une apparence maladroite, une puissance de volonté que rien n'a bat et qui lutterait contre un mur de fer; mais elle est, à son gré, froide ou enthousiaste. N'allez pas croire qu'elle ait toujours eu des penchans démagogiques et égalitaires aussi nettement développés; quel est celui dans ce monde changeant dont le présent est le calque ou même la déduction du passé? La princesse est née d'une des familles les plus aris-

tocratiques de l'Italie; elle a aimé le bal, les fêtes, le luxe, les jours sans un que donne l'argent, l'orgueil sans limites que donne la naissance; elle a fait parler d'elle de toute façon; mariée de très bonne heure, comme le sont souvent les Italiennes, son mari est la seule chose à laquelle elle n'ait jamais pensé; il le lui rendait avec usure; nous sommes ici, n'est-ce pas, pour parler net? c'était une débauche en partie double. Maintenant, je manque de détails, mais le résumé est, que la société italienne, peu farouche et incassable de sa nature sur ces sortes de choses qui lui importent fort peu, a cependant fini par se scandaliser un beau jour, et l'a mise à la porte. Pendant ce temps là son mari, qui était venu en France avec les réfugiés politiques que notre clergé Italie nous envoie de temps en temps, s'était crelé de son côté, une autre femme de contrebande; mais la princesse ayant le cœur d'une Italienne, haineux et vindicatif, elle afficha le scandale. C'est comme cela que, bien jeune encore, puisqu'elle a de 26 à 27 ans, elle s'est jetée à bras ouverts dans le parti révolutionnaire, par amour peut-être de l'imprévu et de l'aventure, plutôt que par haine de cette société qui l'a repoussée, honnie; les portes étaient fermées là bas, ouvertes ici: le choix n'était pas difficile. —De Leufroy avait raison: Marini était un homme de premier mérite; il savait lutter avec les loups, mais hurler d'une façon toute particulière. Il avait en le soin d'appuyer vers la fin de la phrase avec une netteté d'accentuation toute particulière sur chacun des